



COMITÉ DE DÉMOLITION

PROCÈS-VERBAL

Séance publique tenue le 12 février 2024, à 16h30 à la salle du conseil

Présences

Membres :

M. Richard Allard, conseiller municipal

M. Gaëtan Gagné, conseiller municipal

M. David Huggins-Daines, conseiller municipal

Secrétaire :

Me Audrey Senécal, greffière et directrice des services juridiques

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 16h15.

La directrice générale explique le processus et le mandat du comité de démolition

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la séance est adopté.

3. Période de question du public

Dépôt d'une pétition par M. Steve Melanson

Plusieurs citoyens expriment leur position relativement à la demande de démolition

4. Demande de démolition pour le 220, rue Lesage

Résolution DM-2024-001

ATTENDU la demande 2024-0031, visant la démolition d'un bâtiment, soit le 220, rue Lesage;

ATTENDU QUE plusieurs oppositions ont été reçues à la suite de la publication de l'avis public de démolition le 1^{er} février 2024;

ATTENDU QUE le comité de démolition considère qu'il n'a pas toutes les informations requises pour la prise de sa décision;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le comité de démolition reporte sa décision concernant la demande de démolition du bâtiment situé au 220, rue Lesage, en vertu du règlement 1314-2023-DEM régissant la démolition des constructions;

QUE le comité demande au propriétaire de lui transmettre les documents suivants :

- Les photographies intérieures du bâtiment;
- Une expertise indépendante sur l'état actuel du bâtiment et du coût pour la restauration;
- Une vue en coupe du terrain et des bâtiments à construire, les hauteurs aux faites et leurs projections relatives sur les bâtiments existants en amont;

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 17h41.